

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un du mois de Juillet, à 20h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 27 juillet 2026.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Ghislaine LEMAIRE, Fiona HERENT, Juliette PETIT, Laurent DHE, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI.

Absent : Arnaud BARBET

Procurations :

Ghislaine LEMAIRE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Laurent DHE donne procuration à Jules VARLET

Fiona HERENT donne procuration à Nathalie BISSETTE

Juliette PETIT donne procuration à Eugène DELAMBRE

Bernard FIEF donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Manuella BERNASINSKI donne procuration à Catherine ACCART

Secrétaire : Juliette DUNAJSKI

Début de séance : 20h05

Séance levée à 22h50

1) Approbation du compte-rendu du jeudi 11 juin 2026

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

2) Décision à prendre pour les chemins suite commission du 18 juin 2026

Monsieur DELAMBRE reprend le compte-rendu de la commission des chemins envoyé à l'ensemble du conseil municipal en amont de la réunion du jour.

Un bilan des travaux à réaliser a été établi. Ce bilan permet de voir quels sont les travaux prioritaires à réaliser concernant les chemins. Au regard de la situation financière actuelle de la commune, il sera difficile de réaliser tous les travaux envisagés. Une réfection du chemin de l'Equelette et du chemin du bois du Quesnoy est à réaliser rapidement car ils sont en très mauvais état et très fréquentés par les véhicules.

La société SNPC a fourni un devis pour la réfection des chemins suivants pour un montant de 40 281,00€ HT :

- chemin de l'Equelette
- chemin du Bois du Quesnoy

Monsieur DELAMBRE informe que 32 225,00€ de subvention peuvent être demandés pour ces différentes réfections soit 80% du montant HT. Des demandes de subventions seront effectuées auprès du FARDA, des amendes de police et du fonds de concours.

Deux autres devis ont été demandés aux entreprises COLAS et DELAMBRE. L'entreprise COLAS pour un montant de 60 000,00€ HT et l'entreprise DELAMBRE pour un montant de 47 095,00€ HT.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour valider le devis de la société SNPC :

Pour : 17 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER ainsi que Ghislaine LEMAIRE, Fiona HERENT, Juliette PETIT, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI par procuration)

Contre : 0

Abstention : 1 (Laurent DHE par procuration)

Monsieur DELAMBRE explique qu'un courrier sera envoyé au maire de MIRAUMONT pour signaler les dégâts occasionnés à cause de l'installation des éoliennes du côté de la lagune.

Monsieur DALLE ajoute que les travaux permettront d'éviter que les rues et chemins s'abiment davantage.

3) Décision à prendre pour le cimetière suite commission du 20 juin 2026

Monsieur DELAMBRE reprend le compte-rendu de la commission cimetière envoyé à l'ensemble du conseil municipal en amont de la réunion du jour.

Un récapitulatif a été fait selon le vote réalisé pour le columbarium.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il s'est entretenu avec Monsieur et Madame BOUTEMY concernant les haies de sapin à couper afin de pouvoir poser une clôture.

Monsieur DELAMBRE ajoute que la clôture sera installée à limite de propriété du cimetière.

Monsieur et Madame BOUTEMY ont donné leur accord.

Monsieur DELAMBRE présente les deux devis reçus pour la pose d'une clôture de 19 mètres.

- L'entreprise DV Paysage pour un montant de 4 997,00€ HT pour une clôture ton beige ou 3 996,84€ HT pour une clôture ton gris
- L'entreprise LEMOINE pour un montant de 5 550,00€ HT pour une clôture ton beige

L'arrachage de la haie de sapin est compris dans le devis.

Chaque membre du conseil donne son avis sur la couleur à adopter.

Clôture teinte grise : 7 voix pour

Clôture teinte beige : 4 voix pour

A l'unanimité des membres présents et représentés, le devis proposé par l'entreprise DV paysage pour la pose d'une clôture teinte grise d'un montant de 3 996,84€ HT est validé.

4) Renouvellement du contrat de Nicolas CANDELIER : décision à prendre

Monsieur VIENNE rappelle que le contrat de Monsieur Nicolas CANDELIER arrive à son terme au 31 août 2026 après 6 ans de contrat. Ce contrat ne peut pas plus être renouvelé en CDD.

Monsieur DELAMBRE ajoute que Monsieur Pascal BARBIER a repris son activité à temps plein mi-juillet.

Madame BARBIER se demande si Monsieur CANDELIER a été reçu. Elle pense que cette façon de faire revient à s'être servi de Monsieur CANDELIER pendant 6 ans.

Monsieur VIENNE confirme avoir eu un entretien avec le père de Monsieur CANDELIER en proposant une solution en parallèle. Il indique qu'un accompagnement aurait déjà dû être mis en place depuis le démarrage de son contrat de travail.

Madame ACCART dit qu'elle s'est renseignée sur les dispositifs possibles pour pouvoir embaucher Monsieur CANDELIER. Malheureusement aucune aide n'existe en ce sens.

De plus, au regard des difficultés financières de la mairie, il s'avère difficile d'embaucher Monsieur CANDELIER.

Monsieur VIENNE lui a proposé de réaliser des contrats de remplacement lors des périodes de fortes activités (avril à juillet par exemple).

Madame BARBIER intervient en indiquant qu'il s'agirait plutôt d'un contrat saisonnier.

Madame DUNAJSKI propose d'accompagner Monsieur CANDELIER dans la réalisation d'un dossier de demande ESAT auprès de la MDPH.

Madame BISSETTE et Monsieur DALLE pensent que Monsieur CANDELIER devrait être prioritaire sur une éventuelle proposition de contrat de remplacement au sein de la mairie.

Un entretien sera prévu en ce sens entre Monsieur CANDELIER, son père, Monsieur VIENNE et Madame DUNAJSKI.

Un vote a lieu pour mettre fin au contrat de Monsieur CANDELIER :

Pour : 15 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Luc ADAMS, Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLE, Virginie THERLIER ainsi que Ghislaine LEMAIRE, Fiona HERENT, Juliette PETIT, Manuella BERNASINSKI par procuration)

A condition de proposer un contrat saisonnier et l'aide pour le dossier MDPH.

Contre : 1 (Bernard FIEF par procuration)

Abstention : 2 (Juliette DUNAJSKI et Laurent DHE par procuration)

5) Garderie, tarif à revoir pour la rentrée de septembre : décision à prendre.
Modification des emplois du temps des agents

Monsieur VIENNE informe que pour le bon fonctionnement de la garderie à la rentrée de septembre 2026, il est nécessaire d'ajouter 3h par semaine scolaire à l'emploi du temps de Madame Emilia LECLERCQ soit 2h15 par semaine annualisée. Ce qui correspondrait à un coût employeur de 2 089,17€/an.

Un bilan sur la mise en place de ce nouveau fonctionnement sera prévu fin septembre/début octobre pour retenir les points positifs et discuter des éventuels ajustements à apporter.

Concernant le tarif, une étude sur les inscriptions à la garderie a été réalisée par Monsieur VIENNE. Il précise que les inscriptions sont très variables. Il est donc impossible de déterminer si une période est plus propice qu'une autre ou même si un jour de la semaine est plus représentatif.

Selon ses calculs, si une augmentation de 0,10€ est mise en place, cela correspondrait à environ 2 400€/an de recettes pour la commune.

Au regard de l'augmentation des charges, un vote est à réaliser pour une augmentation du tarif de garderie de 0,10€ la demi-heure.

Monsieur MUCHEMBLE dit que si c'est pour augmenter de 0,05€ alors autant augmenter de 0,10€.

Madame BARBIER rappelle que cela fait de nombreuses années que le tarif de la garderie n'a pas été augmenté.

Tous les conseillers sont pour l'augmentation du tarif de garderie de 0,10€ la demi-heure soit 0,60€ la demi-heure dès la rentrée de septembre 2026.

6) Renouvellement de la convention piscine avec la CCSA pour l'école élémentaire

Monsieur DELAMBRE présente la convention rédigée par la CCSA pour le renouvellement de la mise à disposition d'équipement sportif et de personnel de la piscine Oxygène de Bapaume.

« La collectivité s'engage à mettre à disposition à titre onéreux de l'utilisateur un ou plusieurs créneaux de natation tels que définis à l'article 3, pour l'apprentissage et la pratique de la natation en milieu scolaire ainsi que les annexes liées à son utilisation (vestiaires, douches et sanitaires).

Ces créneaux seront surveillés par un maître-nageur diplômé et dans la mesure du possible, la collectivité s'engage à mettre à disposition un MNS pour l'enseignement de la natation scolaire.

L'équipement est mis à disposition de l'utilisateur à titre payant. Le montant de la redevance d'occupation est égal au produit du nombre de séances d'utilisation multiplié par l'effectif théorique des classes selon le tarif en vigueur évalué à 1,50 € par enfant. »

Madame BARBIER pense qu'il est important de continuer de sensibiliser les enfants à la piscine au vu des risques de noyades encore existants.

Tous les conseillers sont pour le renouvellement de cette convention.

7) Renouvellement de la convention sport pour l'école maternelle

Monsieur DELAMBRE explique qu'il convient de renouveler le contrat signé avec « Passion Sport It » pour l'intervention d'une animatrice sportive à l'école maternelle publique. Il présente le devis pour l'année scolaire 2026-2027. Le devis se calcule sur la base de 70 interventions de 2h30, soit 175 heures à 40€ HT. Le montant total du devis est de 7 000,00€ HT soit 8 400,00€ TTC.

Madame ACCART demande si l'animatrice sportive vient avec son matériel. Elle se demande également pourquoi les enseignantes souhaitent garder autant de matériels de motricité à l'école maternelle.

Un vote a lieu pour la signature de cette convention :

Pour : 12 (Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Luc ADAMS, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER ainsi que Fiona HERENT, Juliette PETIT et Laurent DHE par procuration)

Contre : 0

Abstention : 6 (Catherine ACCART, Nathalie BISSETTE et Juliette DUNAJSKI ainsi que Manuella BERNASINSKI, Ghislaine LEMAIRE et Bernard FIEF par procuration)

8) Conseils des écoles publiques : comptes-rendus

Lecture du compte-rendu du conseil de l'école maternelle

7 Conseil d'école du mardi 16 JUIN

Sont excusés : Mme DUBOIS inspecteur de l'éducation nationale

Sont présents : Muriel Nawrocki Directrice de l'école maternelle

Albane Delieusche Enseignante des GS

Odile STHAL enseignante des PS TPS

MR DELAMBRE maire de Bucquoy

Mme Lannoy directrice de l'école primaire

Mme sobecki , Mme Lectez , Me Agez enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves nouvellement élus :

Mme HAVET Melody Mr BLANGER Antoine Mr LOGIE Cody

suppléants Mme DELPOUVE Mélanie Mme HERENT fiona

Les représentants d'élèves en primaire Mme PRUVOST Océane

1°REMERCIEMENTS

Nous remercions la mairie pour l'aide apportée pour la kermesse ;

2° DEMANDES D' EQUIPEMENT

- Le portail cote chalet ne ferme toujours pas ; la palissade n'a toujours pas été changée : très dangereux pour la sécurité
- Verifier les gouttières , sur l'entrée de la classe de Mme NAWROCKI , et à côté du chalet et à côté des toilettes.
- MUR DU PREFA A REPARER COTE CHALET:des morceaux de toles dépassent du mur ce qui est dangereux pour les enfants
- Le trou dans l'angle sous le préau où il y a le pose velo : trou à boucher et angle à fermer ;
- pour la garderie , est ce décidé ou est ce que ça passe en décision de conseil ? Besoin de savoir pour l'organisation des APC
- Sinon prévoir vendredi 26 juin à 10H30 des employeurs qui viennent nous aider à mettre certaines choses déjà dans le chalet;Lucie l'intervenante en sport sera là et nous pourrons décider ce que nous gardons ou entreposons
- vendredi 3 juillet , prévoir de venir en début d'après midi pour faire tout le transfert de matériel dans ma classe
- une methode ACCES MATH EN PS MS GS comprenant pour chaque niveau un guide de l'enseignant , les problèmes en jeux , les nombres en jeux tout cela en suivant les nouveaux programmes
- lot maths en ps 125 euros
- lot Maths en MS 149 euros
- Lot maths en GS 149 euros
- Une méthode phonologie pour les moyens
-

3°EFFECTIFS à la rentrée 2026 et organisation pedagogique

Classe des grands 17 élèves ou 18

Classe DES MOYENS 21 ou 22

Classe des petits /tps : pour l'instant 12 PS 3 TPS

SOIT UN TOTAL DE 54 élèves

Lecture du compte-rendu du conseil de l'école primaire



MARDI 16 JUIN

Présents	Excusées	Absents
Mr Delambre, maire de Bucquoy	Mme Dubois, inspectrice de l'Éducation Nationale	Morineaux Aurélie Debal Gina
Lannoy Nathalie, directrice	Macqueron Jennifer	
Agez Peggy	Audouin Cécile	
Lectez Christelle	Ducrocq Sophie	
Sobecki Nathalie		
Derancourt Angélique		
Verhaeghe Anaëlle		
Sadowski Laetitia		

1° Remerciements

Nous remercions la municipalité pour la réparation des prises de courant dans la classe de Mme Lannoy et la reconduction des interventions en sport.

2° Demande de travaux et d'équipement

- Nettoyage complet du préfabriqué. Il est dans un état très sale.
- 10 Chaises pour la salle de réunion en remplacement des chaises en tissu dans un très mauvais état (devis ci-join)
- 1 tableau blanc pour la classe de Mme Sobecki (Majuscule réf : 55943) 276€
- 35 Manuels de mathématiques à changer avec les nouveaux programmes en CM1 CM2 (environ 13€ le manuel)
- Système de blocage des portes des toilettes afin d'éviter dégradations et jeux dans les toilettes.
- Pose de ficelle dans la classe et le couloir du pré-fabriqué pour l'accrochage.
- Nettoyage des perrons et du préau
- - 1 télécommande pour la fermeture du volet de l'armoire de la garderie
- Poignée de porte préfabriqué à réparer

3° Effectifs à la rentrée 2026 et organisation pédagogique

16 CP 18 CE1 14 CE2 14 CM1 19 CM2

Soit 81 élèves

Les élèves seront répartis dans les classes de la manière suivante :

- 16 CP
- 18 CE1
- 14 CE2 et 9 CM1 soit 23 élèves
- 5 CM1 et 19 CM2 soit 24 élèves

4° Projet végétalisation de la cour de l'école

Nous demandons à la municipalité si elle est d'accord pour mettre en place à la rentrée prochaine le projet . Nous pouvons obtenir des subventions auprès de l'Agence de l'eau.

Pour commencer, un groupe de travail composé de la municipalité, des enseignantes, des personnels péri-scolaire et des parents volontaires sera créé.

A la rentrée prochaine, la garderie du matin et du soir aura lieu à l'école maternelle pour les élèves de celle-ci.

9) Divers

- Commerce ambulant

Monsieur DELAMBRE fait part d'une demande reçue concernant une rôtisserie ambulante sur le domaine public par Madame DOURDAIN Valérie habitante de Douchy les Ayette qui souhaiterait s'installer tous les jeudis de 12h à 19h.

Plusieurs conseillers parlent d'une problématique de concurrence pour certains de nos commerçants. D'autres signalent un nouveau service présent sur notre commune en plus du marchand de légumes qui peut faire également concurrence à certains commerçants.

La décision sera prise à la prochaine réunion de conseil et sera mise à l'ordre du jour.

- Eoliennes

Monsieur DELAMBRE présente le projet éolien mis en place sur les communes de Sapignies et de Béhagnies. Il explique que l'avis du conseil municipal est sollicité.

Une décision est à donner entre le 27 juillet et le 27 octobre 2026.

La majorité des conseillers est défavorable à l'implantation de nouvelles éoliennes. Cependant, Monsieur DELAMBRE souhaite donner un avis favorable. Le conseil demande d'indiquer que cela est la décision du maire et non celle du conseil.

- Projet presbytère/ADMR

Monsieur MUCHEMBLED souhaite avoir des informations sur le projet presbytère/ADMR.

Des travaux d'isolation ont été réalisés à l'étage. Des devis sont en attente pour le reste. Au regard des difficultés financières de la commune et de l'ADMR, le projet a été mis en attente provisoirement mais redémarrera très prochainement.

- Village

Monsieur MUCHEMBLED demande si la clôture rue d'en Haut est conforme au PLUi. Monsieur DELAMBRE lui répond que le service urbanisme de l'intercommunalité a validé la demande de travaux.

- Tracteur

Monsieur VIENNE donne des informations concernant le tracteur de la commune. Une expertise conjointe de notre assurance avec l'expert d'Artois motoculture a été réalisée. Un devis de remise en état pour la partie boîte de vitesse a été envoyé.

Artois motoculture prendrait en charge 50% des réparations de la boîte de vitesse sur un total de 12 336,55 € TTC.

Artois motoculture réaliserait également un geste commercial sur les factures en litiges en proposant un reste à charge pour la commune de 3 251,35€ au lieu des 4 884,17€.

Ce qui donne un total facturé pour la commune d'un montant de **9 419,62 € TTC** pour récupérer ce tracteur qui, actuellement, est ouvert en deux dans leur concession.

Monsieur VIENNE a également demandé une estimation de la valeur de ce tracteur une fois qu'il sera réparé et l'éventualité d'un rachat par Artois motoculture.

Pour le moment, nous sommes dans l'attente d'une réponse sur la valeur du tracteur. Cependant, Artois motoculture a déjà émis un refus de la reprise dudit véhicule par leur service.